

# RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE CIVILE 2025

## 1. COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2025 fait apparaître un exercice déficitaire de -51 940 €.

Ce résultat déficitaire s'explique principalement par l'augmentation du poste salaires et charges sociales, la baisse des prestations de la CAF et la mise en réserve d'une part de la subvention de fonctionnement.

La fréquentation de l'accueil de loisirs est globalement comparable à 2024, avec une petite baisse de -4% avec 10 334 journées enfants contre 10 773 en 2024 (cela correspond à une moyenne de 99 enfants accueillis par jour contre 102 en 2024). Nous constatons une baisse sur les vacances de -9% contrebalancée par une augmentation de 6% sur les mercredis.

Quant à la fréquentation des écoles de Bron, elle augmente de 34% passant de 428 séances classe à 573 sur l'année scolaire 2024/25. Cela s'explique par le développement du projet « L'école du dehors » financé en partie par la Cité Educative, davantage de séances de pratique d'art visuel et les cycles vélo.

### 11. LES CHARGES : 690 264 € (contre 678 716 € en 2024)

Nous constatons une augmentation de 1.6% soit 11 549 €. Cela est essentiellement lié aux augmentations des salaires, nous y reviendrons.

#### Les achats :

**69 814 €** contre 71 470 € en 2024.

Le poste achats baisse d'un peu plus de 2%, ce qui s'explique principalement par la baisse des effectifs de 4%.

Le poste alimentation baisse de 3%, le prix de revient passe à 5.49 € par enfant (5.42 € en 2024).

De manière globale, l'alimentation et les charges salariales étant non compressibles, une attention particulière a été portée sur les autres achats.

#### Les autres charges :

**141 625 €** contre 138 851 € en 2024

Ce poste augmente de 2%. Les évolutions significatives concernent (1) l'augmentation des salaires des agents mis à disposition pour 2 775 €, (2) les commissions des paiements en CB en ligne pour 1 778 € (1% des Participations Familles) et (3) le changement du contrat téléphonique et internet pour 982 €.

Ces augmentations sont en partie compensées par la baisse du poste communication extérieure de 2886 € après des dépenses importante liées à la mise en service du site internet et du portail famille.

#### Salaires et cotisations sociales :

**466 502 € en 2025** pour 455125 € en 2024

Le coût global de la masse salariale, taxes et charges sociales comprises est en augmentation de 2.5% (soit 11 377€).

**Les salaires (brut) passent de 346 905 € en 2024 à 361079 € en 2025.**

Le poste **Salaires Brut des Permanents** augmente de 15 521 € (soit + 6.4 %.), ramené à une augmentation de 3% hors contrat d'apprentissage. L'augmentation s'explique par l'augmentation conventionnelle des salaires et des heures supplémentaires venues pallier à un long arrêt de travail d'une salariée.

Les postes des **Salaires des Contrats d'Engagement Educatif** sont en augmentation de 1.8% (+1 859€). Sur les mercredis, les salaires augmentent de 16% (+3 953 €) alors que les effectifs sont hausse de 6%.

Cette augmentation n'est pas significative. Effectivement sur 2024, une part des journées d'animation avait été assurée par les permanents face aux difficultés de recrutement. De plus, un nouvel avenant à la convention Eclat a revalorisé le minima journalier passant de 2.2 h de SMIC par jour à 4.3h. Cela a eu un fort impact sur les salaires moyens des animateurs travaillant en demi-journée en plus que la revalorisation journalière voté en Conseil d'Administration. Le salaire journalier moyen brut passe à 88.50 € (82.40 € en 2024).

Quant au salaire des vacances, ils sont en baisse de 3% alors que les effectifs sont en diminution à 8.5%. Le différentiel tient compte de la revalorisation voté en Conseil d'Administration mais elle est aussi accentuée par un accueil très important d'enfants porteurs de handicap sur la période de l'été et d'Automne qui a nécessité des accompagnements individuels ou des groupes allégés. Le salaire journalier moyen brut (réunions incluses) passe à 86.50 € (83 € en 2024).

*Nous pouvons mener une analyse comparable sur les produits.*

**12. LES PRODUITS : 638 324 € en 2025 pour 662 700 € en 2024.**

La baisse des produits de 3.7% (-24 376 €) s'explique par la baisse des prestations de services de la Caisse d'Allocation Familiale et l'écriture sur le bilan d'une part de la subvention de fonctionnement de la Ville de Bron.

**Participations des Familles et prestations de service : 315 453 en 2025 contre 321 141 € en 2024.**

Les prestations de services ordinaires de la Caisse d'Allocations Familiales devrait être proportionnels au nombre d'heures enfants. Ce qui n'est pas le cas cette année. Les prestations sont en baisse de 13% alors que les effectifs diminuent de 4 %.

Cet écart a deux sources d'explication. Le mode de calcul des heures de présence sur les vacances a été modifié. Les heures de présence sont pointées au réel. La présence moyenne par jour est passée à 8h30 au lieu du forfait 9h00, soit une baisse de 2.3% pour un montant de 2 100 €. D'autre part, suite à un contrôle et une cacophonie sur notre convention de financement, un rappel de 6 123 € sur l'extrascolaire a été réalisé pour une diminution de 7%.

Quant aux participations familles, elles sont en augmentation de 3.3% malgré une petite baisse du nombre de journée enfant de 4% pour une augmentation de 7 261 € (venant s'ajouter au 9 132 € de 2024).

La moyenne de la participation journalière des familles est passée à 21.84 € contre 20.28 € en 2024, ce qui correspond à une augmentation de 7.7%.

Dans le cadre de nos compétences spécifiques dans le domaine des activités scientifiques, de l'expression ou de l'éducation à l'environnement, l'équipe a animé des ateliers pour 4 500 € :

- l'accueil et la coordination de la semaine « Corps et santé » et l'animation d'ateliers cuisine pour les 5<sup>ème</sup> du collège Théodore Monod
- l'accueil et la coordination d'une journée de formation professionnelle « Tous dehors » avec Promotion Santé,
- l'animation d'une journée complète d'Ecole du Dehors pour 2 classes (hors Cité Educative).

**Subventions d'exploitation : 308 597 €**

La modification du plan comptable avec la réintégration des produits exceptionnels dans les produits d'exploitation rend difficile l'analyse de ce poste.

Après régulation du montant des produits exceptionnel, nous constatons une baisse de 5% (17 018 €).

Ce montant comprend :

- Des aides à l'emploi encore élevées pour 15 333 € qui viennent compenser les salaires des contrats d'apprentissage (coût de revient final à un contrat vacataire) ;
- Une aide de la Cité Educative de 7 100 €. En plus du financement du Défi des activités scientifiques (3 700 €), un nouveau projet sur l'Ecole du dehors a été développé pour 3 400 €.
- La quote-part de la subvention d'investissement de la CAF pour l'achat du minibus électrique pour 3 582€.
- La subvention de fonctionnement de la Ville de Bron pour 282 582 € inscrite au compte de résultat.

Cette subvention comprend : (1) le traitement des agents mis à disposition pour 90 000 €, (2) une régulation du traitement des agents sur 2024 pour 934 €, (3) la réintégration de la part de subvention de 2023 inscrite sur le bilan pour 9 797 € et (4) la subvention de fonctionnement pour 181 851 €, 27 659 € étant inscrit sur le Bilan pour mise en attente de réception.

La subvention de fonctionnement octroyée pour 2025 est de **209 510 €**, contre 213 510 € en 2024. Cette baisse de 2% (- 4 000 €) correspond à l'aide supplémentaire obtenue en 2024 pour la réouverture d'août.

**Autres produits de gestion courante :** **4 877 €**

Ce poste comprend le montant des adhésions des familles et le montant des frais administratifs. Nous comptons 311 familles adhérentes.

**Affectation d'une part des fonds dédiés :** **2 261 €**

Le projet du Défi des activités scientifiques est financé en partie par les fonds dédiés en complément d'une subvention de la Cité Educative.

*Au terme de la présentation du compte de résultat de l'exercice 2025, et avant d'aborder le bilan, nous vous proposons d'évoquer les contributions volontaires.*

*La valorisation du bénévolat associatif s'élève à 4 109 € pour cette année.*

*Pour la Ville de Bron, les contributions volontaires s'élèvent à 194 921. Cela comprend la prise en charge par la Ville de Bron des différents fluides, la maintenance des locaux et les produits nécessaires à l'entretien, ainsi que cette année l'estimation de la valeur locative.*

## 2. BILAN

Le total du bilan pour 2025 est de **259 387 €** contre 303 320 € en 2024.

### 21. ACTIF

#### Immobilisations

L'actif immobilisé représente **14 861 €** contre 25 679 € en 2024.

Pour 2025, l'investissement concerne l'achat d'une cabane de jardin à renouveler pour 1 274 €.

**Actif circulant** **244 526 € en 2025** (277 641 € en 2024)

- **Les créances usagers et comptes rattachés pour 94 677 €**

Elles correspondent aux soldes des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales, du solde de la subvention de fonctionnement de la Ville de Bron, et les participations familles facturées en décembre en attentes de paiement.

- **Les disponibilités** **149 677 € en 2025** (164 847 € en 2024)

Le niveau des disponibilités est de nouveau en baisse de 15 170 €. En 4 ans, la baisse s'élève à 110 584 €.

## 22. PASSIF

**Fonds propres** **57 028 € en 2025** (112 550 € en 2024)

En début d'exercice, les fonds propres de l'association s'élevaient à 112 550.33 €. Le résultat de l'exercice constituant un déficit de **51 940.21 €**, et après intégration au compte de résultat du quote-part de la subvention d'investissement pour **3 581.80 €**, les fonds propres sont désormais de **57 028.32 €**.

**Dettes** **115 384 € en 2025** (100 188 € en 2024)

Ce poste comprend les dettes fiscales et sociales et les factures des fournisseurs de décembre ainsi que les honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.

**Produits constatés d'avance** **20 804 €**

Ce montant correspond à la subvention du projet Défi des activités scientifique et Ecole du dehors de la Cité Educative et aux inscriptions des mercredis de janvier et des vacances d'Hiver 2026 facturées en décembre.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE :**

Nous proposons aux membres de l'Assemblée Générale que le déficit de l'exercice 2025 d'un montant de **-51 940.21 €** soit affecté aux fonds associatifs.

### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET CE JOUR**

Il est à noter qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et ce jour.

### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR :**

Cela fait déjà plusieurs années que nous tirons la sonnette d'alarme. Nous évoquons un fonctionnement non viable à long terme. Nous y sommes !

Les produits ne suffisent pas à couvrir l'activité actuelle de l'association qui subit les augmentations conventionnelles des salaires et l'inflation sur les postes non compressibles comme l'alimentation.

Les fonds associatifs sont passés de 142 674 € à 57 028 € en 4 ans, soit une baisse de 60%. Le fonds de roulement ne peut assurer que 1.8 mois de charges d'exploitation, ce qui est une situation critique. Une association en bonne santé devrait avoir entre 3 et 6 mois de charges d'exploitation.

La mathématique est claire, les charges augmentent inexorablement et malgré des augmentations drastiques des tarifications et des dépenses prudentes, nous n'arrivons pas à équilibrer les comptes. Les déficits s'accumulent et s'intensifient d'année en année.

Dans l'optique de maintenir un accueil de qualité au plus près des besoins des familles Brondillantes, il est urgent de consolider le fonctionnement de l'association des années à venir.

Suite au Conseil d'administration de janvier, nous avons aussi interpellé la Ville pour les alerter de la situation, et voir dans quelles mesures elle est disposée à nous soutenir.

En parallèle, le bureau a enclenché un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). Ce dispositif d'état gratuit a pour objectifs de renforcer le modèle économique, d'améliorer les stratégies et de consolider les emplois.

Il semble opportun d'articuler ces deux démarches.

Nous informerons également nos adhérents de la situation, des démarches entreprises et des éventuellement régulations et actions à mettre en place.

*Avant de répondre aux questions de l'assemblée, nous vous proposons de prendre connaissance du rapport du commissaire aux comptes agréé.*